



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2020

Présents : M. BENOIT Denis, Mme VIEUX-MELCHIOR Magalie, M. SYLVAIN Fabien, Mme PIEYRE Marie-Jo, M. JEGOU Laurent, M. FAURE Laurent, Mme GIRARD Monique, M. CHAZALETTE Vincent, M. DESCOURS René, M. FAURE-GEORS Loïc, M. HUYGHE Philippe.

Absents excusés : Mme CHAVAROT Sandrine, Mme FAURE Sylvie, M. GRARE Michel, M. ROUX Alain.

Absents : Mmes BERNARD Maryline, GARNIER Chantal, GRANJON Véronique.

Pouvoirs : Mme FAURE Sylvie donne pouvoir à Mme GIRARD Monique, M. ROUX Alain donne pouvoir à Mme VIEUX-MELCHIOR Magalie.

Secrétaire de séance : Laurent JEGOU

Il est immédiatement passé à l'examen de l'ordre du jour.

1. Associations et autres personnes de droit privé

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions communales à plusieurs associations locales dont l'activité contribue à l'intérêt public de la commune par le renforcement des liens sociaux et de l'animation du village, et l'organisation d'activités qui répondent à l'attente des habitants.

Le calcul du montant des subventions résulte d'un examen attentif par les commissions « sport » et « culture » des demandes formulées par les associations pour l'année **2020**.

La subvention de **30.000 €** qui sera versée au CCAS a fait l'objet d'une ligne distincte au budget primitif **2020**, à l'article 657362.

Les subventions communales proposées sont les suivantes :

| | | |
|--|---------------------------------------|------------------|
| ACCA SAINT HUBERT | subvention annuelle | 1 500,00 |
| AGRI A OUSTE PROPRE | Subvention annuelle | 1 305,00 |
| AMICALE SAPEURS POMPIERS A OUSTE | Subvention annuelle | 210,00 |
| A OUSTE YOGA | subvention annuelle | 210,00 |
| A OUSTOCK | Subvention Les copains de note jardin | 155,00 |
| ATA | subvention annuelle | 1 000,00 |
| A TELIER D ARTS | subvention annuelle | 100,00 |
| COLLECTIF ENSEMBLE POUR NOEL | Subvention marché de Noël | 155,00 |
| CRII RAD | Subvention annuelle | 80,00 |
| ECOLE DE MUSIQUE | Subvention annuelle | 300,00 |
| ENTENTE CREST A OUSTE | subvention annuelle | 3 500,00 |
| EPICERIE GENIALE | Subvention annuelle | 155,00 |
| FNACA | subvention annuelle | 180,00 |
| FOYER ROCHECOLOMBE | subvention annuelle | 600,00 |
| GRAINE DE SCENE | Subvention annuelle | 350,00 |
| GROUPEMENT ENTRAIDE PERSONNEL MUNICIPAL | subvention annuelle | 3 500,00 |
| HISTOIRE ET PATRIMOINE | subvention annuelle | 325,00 |
| HISTOIRE ET PATRIMOINE | subvention Les yeux dans l'eau | 500,00 |
| LES BALCONS DE LA DROME FOYER JEUNES PLC | Subvention annuelle | 80,00 |
| LES MURS D'ESCALADE Quartier La Piale | subvention annuelle | 300,00 |
| LES PIERRES A FEUX | Subvention annuelle | 150,00 |
| LYSANDRA EDUCATION ENVIRONNEMENT | Subvention annuelle | 300,00 |
| PETANQUE A OUSTOISE | subvention Grand prix ville d'Aouste | 1 010,00 |
| PETANQUE A OUSTOISE | subvention Fonctionnement annuelle | 305,00 |
| PRACTIQUE A OUSTOISE FOOTBALL FEMININ | Subvention fonctionnement annuelle | 300,00 |
| PRACTIQUE A OUSTOISE FOOTBALL FEMININ | Subvention matériel annuelle | 200,00 |
| PREVENTION ROUTIERE | subvention annuelle | 170,00 |
| SOC SAUVEGARDE MONUMENTS ANCIENS DROME | Subvention annuelle | 100,00 |
| SOU DES ECOLES LAIQUES | subvention annuelle | 2 180,00 |
| TAPIS BLEUS GYM DETENTE | subvention annuelle | 210,00 |
| LES ZANONYMES | Subvention annuelle | 160,00 |
| | TOTAL | 19 590,00 |

Laurent FAURE souhaite connaître la dernière échéance de l'emprunt de l'ACCA.

Monique GIRARD répond que l'emprunt se termine en 2023, au vu du document transmis récemment par Anne-Sophie MOUYON.

Le vote intervient en deux phases distinctes :

- **Les subventions aux associations, à l'exception de celles concernant l'Entente Crest-Aouste sont soumises à un premier vote.**

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITÉ, d'attribuer ces subventions conformément au tableau ci-dessus.

- **Un second vote porte sur la subvention à l'Entente Crest-Aouste. Par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide d'attribuer cette subvention.**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020, à l'article 6574.

2. Fiscalité : Vote des taux des impôts locaux

Magalie VŒUX-MELCHIOR explique au conseil municipal que le projet de budget 2020 a été établi sur la base d'un produit fiscal à taux constants.

Les bases nettes d'imposition de la commune pour 2020 n'ont pas encore été notifiées par les services fiscaux.

À défaut de notification, les impositions peuvent être recouvrées selon les décisions de l'année précédente.

Les taux appliqués à AOUSTE SUR SYE en 2019 étaient les suivants :

- 14, 52 % pour la taxe d'habitation
- 16, 69 % pour le foncier bâti
- 48, 53 % pour le foncier non bâti

Vu le projet de budget primitif 2020, il ne s'avère pas nécessaire de les faire varier pour équilibrer celui-ci.

Il est donc proposé de reconduire les taux en vigueur qui permettent de dégager un produit fiscal au moins égal à celui de 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de maintenir les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières au niveau de ceux appliqués en 2019.

3. Finances :

Magalie VIEUX-MELCHIOR remercie les élus pour ce mandat. Elle fait état de 66 réunions de conseil municipal passés, de 312 conseils d'adjoints et de près de 13,8 millions d'euros d'investissement votés.

- Vote du compte de gestion 2019 de la commune et du SPIC

Magalie VIEUX-MELCHIOR soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Mme le Receveur municipal a transmis le compte de gestion de la commune pour l'exercice **2019**.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lesquels notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

| Budget principal | | Investissement | Fonctionnement | Total |
|---------------------------------------|------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Recettes | Excédent reporté | | 277 702,62 € | 277 702,62 € |
| | Réalisations | 1 577 911,40 € | 1 963 026,51 € | 3 540 937,91 € |
| | Total | 1 577 911,40 € | 2 240 729,13 € | 3 818 640,53 € |
| Dépenses | Déficit reporté | 562 369,75 € | | 562 369,75 € |
| | Réalisations | 1 134 224,99 € | 1 683 136,75 € | 2 817 361,74 € |
| | Total | 1 696 594,74 € | 1 683 136,75 € | 3 379 731,49 € |
| Résultat propre de l'exercice | | 443 686,41 € | 279 889,76 € | 723 576,17 € |
| Résultat de clôture | | -118 683,34 € | 557 592,38 € | 438 909,04 € |
| Budget annexe "Photovoltaïque" | | Investissement | Fonctionnement | Total |
| Recettes | Excédent reporté | | | 0,00 € |
| | Réalisations | 4 280,84 € | 8 546,41 € | 12 827,25 € |
| | Total | 4 280,84 € | 8 546,41 € | 12 827,25 € |
| Dépenses | Déficit reporté | 64 372,27 € | | 64 372,27 € |
| | Réalisations | 540,61 € | 1 199,47 € | 1 740,08 € |
| | Total | 64 912,88 € | 1 199,47 € | 66 112,35 € |
| Résultat propre de l'exercice | | 3 740,23 € | 7 346,94 € | 11 087,17 € |
| Résultat de clôture | | -60 632,04 € | 7 346,94 € | -53 285,10 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion de la commune et de son budget annexe « Photovoltaïque » pour l'exercice 2019 établi par Mme le Receveur municipal.

- Vote du compte administratif 2019 de la commune et du SPIC

Mme VIEUX-MELCHIOR Magalie, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2019, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de la commune.

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mme VIEUX-MELCHIOR Magalie, 1^{ère} adjointe, élue Présidente de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par M. le Maire.

Mme VIEUX-MELCHIOR Magalie, Présidente de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019, qui est résumé par les tableaux ci-joints.
- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe de 2019 les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

| BUDGET PRINCIPAL | | | | | |
|---|-----------------------|-----------------------|------------------------|----------------------|---------------------|
| | Recettes | Dépenses | Résultat de l'exercice | Résultat reporté | Résultat de clôture |
| <u>Réalisations</u> | | | | | |
| Section de fonctionnement | 1 963 026,51 € | 1 683 136,75 € | 279 889,76 € | 277 702,62 € | 557 592,38 € |
| Section d'Investissement | 1 577 911,40 € | 1 134 224,99 € | 443 686,41 € | -562 369,75 € | -118 683,34 € |
| Budget total | 3 540 937,91 € | 2 817 361,74 € | 723 576,17 € | -284 667,13 € | 438 909,04 € |
| <u>Restes à réaliser</u> | | | | | |
| Section de fonctionnement | | | | | |
| Section d'Investissement | 57 300,00 € | 76 205,16 € | -18 905,16 € | -18 905,16 € | -18 905,16 € |
| Budget total | 57 300,00 € | 76 205,16 € | -18 905,16 € | -18 905,16 € | -18 905,16 € |
| Budget total (réalisations et restes à réaliser) | 3 598 237,91 € | 2 893 566,90 € | 704 671,01 € | -303 572,29 € | 420 003,88 € |

Le résultat brut global de clôture 2019 du budget principal est donc de 438 909,04 €. Le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser) est donc de 420 003,88 €.

| BUDGET ANNEXE "PHOTOVOLTAÏQUE" | | | | | |
|---|--------------------|-------------------|------------------------|---------------------|---------------------|
| | Recettes | Dépenses | Résultat de l'exercice | Résultat reporté | Résultat de clôture |
| <u>Réalisations</u> | | | | | |
| Section de fonctionnement | 8 546,41 € | 1 199,47 € | 7 346,94 € | | 7 346,94 € |
| Section d'Investissement | 4 280,84 € | 540,61 € | 3 740,23 € | -64 372,27 € | -60 632,04 € |
| Budget total | 12 827,25 € | 1 740,08 € | 11 087,17 € | -64 372,27 € | -53 285,10 € |
| <u>Restes à réaliser</u> | | | | | |
| Section de fonctionnement | | | | | |
| Section d'Investissement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Budget total | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Budget total (réalisations et restes à réaliser) | 12 827,25 € | 1 740,08 € | 11 087,17 € | -64 372,27 € | -53 285,10 € |

Le résultat brut global de clôture 2019 du budget annexe « Photovoltaïque » est donc de 53 285,10 €. Le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser) est donc de 53 285,10 €.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme VIEUX-MELCHIOR Magalie, Présidente de séance, M. le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2019 du budget principal et du budget annexe « Photovoltaïque »

- Affectation des résultats 2019

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice **2019** du budget principal et du budget annexe de la commune.

Pour le budget principal, cet excédent constaté au compte administratif **2019** s'élève à **557 592,38 €**.

Pour le budget annexe, cet excédent constaté au compte administratif **2019** s'élève à **7 346,94 €**.

Je vous propose d'affecter respectivement les excédents à la section d'investissement du budget principal pour un montant de **137 588,50 €**, et du budget annexe pour un montant de **7 346,94 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019 du budget principal à la section d'investissement pour un montant de 137 588,50 €, et du budget annexe à la section d'investissement pour un montant de 7 346,94€.

- Vote des budgets primitifs 2020 de la commune et du SPIC

Magalie VIEUX-MELCHIOR invite l'assemblée à adopter le budget primitif **2020** de notre commune, qui se compose du budget principal et du budget annexe « **Photovoltaïque** ».

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Anne-Sophie MOUYON rappelle que le vote du budget primitif se fait par chapitre.

Ce budget s'équilibre ainsi :

BUDGET PRINCIPAL – Equilibre général

| | Dépenses | | |
|----------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Section | Opérations réelles | Opérations d'ordre | Total |
| Fonctionnement | 1 810 915,39 € | 506 250,88 € | 2 317 166,27 € |
| Investissement | 1 666 005,16 € | 175 983,34 € | 1 841 988,50 € |
| Total | 3 476 920,55 € | 682 234,22 € | 4 159 154,77 € |
| | Recettes | | |
| Section | Opérations réelles | Opérations d'ordre | Total |
| Fonctionnement | 1 897 162,39 € | 420 003,88 € | 2 317 166,27 € |
| Investissement | 1 278 437,62 € | 563 550,88 € | 1 841 988,50 € |
| Total | 3 175 600,01 € | 983 554,76 € | 4 159 154,77 € |

BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE » - Equilibre général

| | Dépenses | | |
|----------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Section | Opérations réelles | Opérations d'ordre | Total |
| Fonctionnement | 1 300,00 € | 7 240,61 € | 8 540,61 € |
| Investissement | 3 740,23 € | 61 172,65 € | 64 912,88 € |
| Total | 5 040,23 € | 68 413,26 € | 73 453,49 € |
| | Recettes | | |
| Section | Opérations réelles | Opérations d'ordre | Total |
| Fonctionnement | 8 000,00 € | 540,61 € | 8 540,61 € |
| Investissement | 57 672,27 € | 7 240,61 € | 64 912,88 € |
| Total | 65 672,27 € | 7 781,22 € | 73 453,49 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2020 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement, et le budget primitif 2020 du budget annexe « Photovoltaïque » de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section d'exploitation.

Magalie VIEUX-MELCHIOR présente également l'état de la dette de la commune et son profil d'extinction d'ici la fin du prochain mandat.

| Année | Annuité totale | Différentiel annuel | Différentiel cumulé |
|-------|----------------|---------------------|---------------------|
| 2020 | 298 614 | | |
| 2021 | 262 114 | 36 500 | 36 500 |
| 2022 | 230 092 | 32 022 | 68 522 |
| 2023 | 218 514 | 11 578 | 80 100 |
| 2024 | 197 582 | 20 932 | 101 032 |
| 2025 | 186 012 | 11 570 | 112 602 |
| 2026 | 164 573 | 21 439 | 134 041 |

Laurent JEGOU remercie Magalie VIEUX-MELCHIOR pour toutes les explications sur les finances durant cette mandature.

Philippe HUYGHE remercie également Magalie VIEUX-MELCHIOR pour sa capacité à faire comprendre les choses et sa performance.

4. Local professionnel : Bail précaire

Anne-Sophie MOUYON expose le rapport suivant :

La commune a été sollicitée par M. Juri Augusto BARONE, Gestalt Thérapeute dans la cadre de sa recherche de locaux pour son cabinet de Thérapie relationnelle psychocorporelle.

Les locaux situés au-dessus de La Poste, étant bientôt libre de toute occupation, réponds aux attentes de M. BARONE.

Afin de réaliser cette opération, il convient d'une part, de rappeler la future destination des locaux, d'autre part de fixer un loyer et de signer un bail professionnel à titre précaire.

Le projet de transformation du bureau de Poste en Relais Poste serait envisagé afin de maintenir le service de la Poste dans la commune avec une meilleure accessibilité horaire pour les besoins des usagers. Afin de réaliser cette opération, il conviendrait de changer la destination des locaux.

La commune souhaitant conserver la possibilité de disposer librement de ses locaux sur le court terme pour permettre la réalisation de ce programme afin de maintenir les services postaux sur la commune, il est proposé de conclure un bail professionnel à titre précaire pour une durée de 3 mois non renouvelable tacitement.

Vincent CHAZALETTE demande s'il est bien judicieux de prévoir un bail de 3 mois alors que les locaux vont être très rapidement transformés et selon lui, dans moins de trois mois.

Denis BENOIT confirme que le changement du bureau de Poste en Relais Poste ne se fera pas dans les 3 mois à venir et qu'on peut tout à fait louer ces locaux en attendant.

Laurent FAURE confirme que les locaux doivent être libres pour le commencement des travaux du rez-de-chaussée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de louer les locaux professionnels à titre précaire pour une durée de 3 mois non renouvelable automatiquement, et FIXE le montant du loyer à 250 € par mois et 50 € de charges mensuelles.

5. Questions diverses

- **Embellissement des communes**

Monique GIRARD indique qu'elle ne pourra pas être présente à la cérémonie de remise des prix de l'embellissement des communes de la Drôme organisée le vendredi 21 février à 14h30 à l'hôtel du Département de Valence, et demande à être remplacée.

- **Salle des Fêtes**

Laurent FAURE fait part du mail de l'Atelier de Zita concernant l'état de propreté de la salle des fêtes et de son annexe, ainsi que du matériel de son et lumières et du matériel d'entretien mis à disposition. Il rappelle que le son et les lumières sont à la charge des associations.

La séance est levée à 21h15

Destinataires : Denis BENOIT, Magalie VIEUX-MELCHIOR, Fabien SYLVAIN, Marie-Jo PIEYRE, Laurent FAURE, Laurent JEGOU, Monique GIRARD, Maryline BERNARD, Sandrine CHAVAROT, Vincent CHAZALETTE, René DESCOURS, Sylvie FAURE, Loïc FAURE-GEORS, Véronique GRANJON, Chantal GARNIER, Michel GRARE, Philippe HUYGHE, Alain ROUX.

Copies pour info aux services administratif, médiathèque, police municipale et techniques.